

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU  
15 OCTOBRE 2018**

**Date de convocation :** 9 octobre 2018

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

*Présents : 18    Votants : 18*

*L'an deux mil dix-huit, le quinze octobre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*M. BOHUON Armand, Maire*

*Mme HOUÉE-PITTOIS Dominique, MM. GUERIN Philippe, PERRINIAUX Didier, DUTEIL Bruno, Mme RICHARD Virginie, adjoints,*

*Mme MARTINEZ Chantal, M. TERTRAIS Yves, Mmes THEZE Régine, SAMSON Christine, PIDOU Odile, BOISSIERE Evelyne, MM. REPESSE Mickaël, COLLET Mathieu, JEHANNIN Adrien, Mme MÉNARD-BERRÉE Brigitte, M. DELATOUCHE Pierre, Mme SAUVAGE Yvette, conseillers.*

**EXCUSÉS :** *M. LEFEUVRE Éric*

*Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : M. REPESSE Mickaël ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

***Désignation d'un secrétaire de séance***

M. REPESSE Mickaël est désigné secrétaire de séance.

***Modification de l'ordre du jour***

M. Le Maire informe l'assemblée qu'un point a été ajouté à l'ordre du jour.  
Cette modification est approuvée par l'ensemble des conseillers.

***Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2018***

Le compte-rendu du 10 septembre est adopté à l'unanimité.

***Décisions du Maire***

- Par décision n°28/2018 du 04/09/2018, il a été décidé d'accepter l'offre de la société GUERARD sise 11 rue des Artisans – 35310 BREAL SOUS MONTFORT pour la fourniture d'une stèle « flamme » pour le jardin du souvenir de TALENSAC d'un montant de 1 187.67 € HT soit 1 425.20 € TTC

- Par décision n°29/2018 du 07/09/2018, il a été décidé d'accepter l'offre de la société RODE ILLUMINATIONS sise 60 route du Chatenet – 24400 SAINT FRONT DE PRADOUX pour la fourniture de guirlandes électriques de Noël d'un montant de 621.80 € HT soit 746.16 € TTC
- Par décision n°30/2018 du 26/09/2018, il a été décidé d'accepter l'offre de la société AP CONSTRUCTIONS sise 10 avenue des Lilas – 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eaux pluviales rue des Vignes d'un montant de 660 € HT soit 792 € TTC

**Délibération n°86/2018**  
*Tarifs communaux 2019*

Il est proposé au conseil municipal de voter les tarifs communaux tels que proposés par la commission finances.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 les tarifs communaux tels que proposés par la commission finances (cf tableau ci-annexé).

**Délibération n°87/2018**  
*Redevance assainissement - Revalorisation*

Il est proposé de revaloriser les redevances de l'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 comme suit :

Libellé	Tarifs 2018	Tarifs proposés 2019
<b>Assainissement collectif</b>		
Redevance s'appliquant aux consommations	0.814 €	0.82 €
Redevance d'abonnement	7.98 €	8 €

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **DÉCIDE** de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le montant de la redevance assainissement comme suit :

- 0.82 € pour la redevance s'appliquant aux consommations,
- 8 € pour la redevance d'abonnement.

**Délibération n°88/2018**  
*Participation Assainissement Collectif - Revalorisation*

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, le montant de la participation pour assainissement collectif.

En application du taux moyen d'inflation 2017 (1%), la Commission Finances propose que le montant de la participation pour l'assainissement collectif passe de 1 600 € à 1 616 €.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **DECIDE** de fixer la PAC pour les constructions nouvelles au 1<sup>er</sup> novembre 2018 ainsi :

- participation par logement ..... 1 616 €

- **DECIDE** de fixer la PAC pour les constructions existantes au 1<sup>er</sup> novembre 2018 ainsi :

- Participation par logement ..... 1 616 €

- **PRÉCISE** que la PAC sera payable en deux fois (1<sup>ère</sup> moitié à la date de raccordement au réseau et 2<sup>ème</sup> moitié un an après).

- **RAPPELLE** que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau.

- **DIT** que les recettes recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement.

***Délibération n°89/2018***  
***Création de Comités de Pilotage***

M. PERRINIAUX Didier rappelle que deux appels d'offres ont été lancés par la commune pour les maîtrises d'œuvre des projets suivants :

- Revitalisation du centre bourg : construction d'une épicerie et aménagement de ses abords / démolition d'immeubles

- Aménagement des abords de la future maison de santé et requalification des espaces publics de la mairie.

Il propose de mettre en place un comité de pilotage pour chaque projet.

Chaque comité pourrait être composé, outre de M. le Maire et des adjoints intéressés, de 4 conseillers municipaux afin de créer des groupes représentatifs mais sans être trop nombreux pour créer de bonnes conditions de réflexion.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **DECIDE** que le Comité de Pilotage pour le Projet « Revitalisation du Centre Bourg » sera composé comme suit :

- M. BOHUON Armand, Maire
- M. PERRINIAUX Didier, Adjoint au Maire
- Mme HOUEE-PITTOIS, Adjoint au Maire
- M. GUERIN Philippe, Adjoint au Maire
- Mme RICHARD Virginie, Adjoint au Maire
- Mme BERREE Brigitte, Conseillère municipale

- Mme SAMSON Christine, Conseillère municipale
- Mme SAUVAGE Yvette, Conseillère municipale
- M. TERTRAIS Yves, Conseiller municipal

- **DECIDE** que le Comité de Pilotage pour le Projet « Aménagement des abords de la future maison de santé et requalification des espaces publics de la mairie » sera composé comme suit :

- M. BOHUON Armand, Maire
- M. PERRINIAUX Didier, Adjoint au Maire
- M. DUTEIL Bruno, Adjoint au Maire
- M. DELATOCHE Pierre, Conseiller municipal
- Mme MARTINEZ Chantal, Conseillère municipale
- M. REPESSE Mickaël, Conseiller municipal
- Mme THEZE Régine, Conseillère municipale

### **Délibération n°90/2018**

*Montfort Communauté – Rapport d’activité 2017*

Conformément à l’article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Montfort Communauté a transmis son rapport d’activité 2017.

Il appartient au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

*Pour rappel, Montfort Communauté comprend 8 communes, sur un territoire de 194.48 km<sup>2</sup> et 25 263 habitants (population totale 2014)*

*Les investissements majeurs de 2017 :*

- *Démarrage des travaux de la piste d’athlétisme à Montfort : 943 000 €*
- *Participations aux opérations de la déviation de TALENSAC et carrefour du Quintin : 355 000 €*
- *Aménagement de la micro-crèche de BRETEIL : 313 000 €*
- *Rénovation du restaurant à TREMELIN : 208 000 €*
- *Démarrage de la rénovation de la toiture de la piscine OCELIA : 178 000 €*
  
- *Démarrage des travaux de réalisation d’un office de Tourisme à Trémelin : 98 000 €*
- *Participation aux frais de déploiement de la fibre optique : 100 000 €*

*Le développement économique en 2017 :*

- *Poursuite de l’aménagement du PA du Pays Pourpré en Brocéliande BEDEE/PLEUMELEUC : 520 000 €*

- Vente d'une parcelle au Grand Saloir sur le PA de l'Abbaye à BRETEIL : 642 000 €

Budget total : investissement = 3.04 millions d'€/fonctionnement = 12.9 millions d'€

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2017 de Montfort Communauté.

#### **Délibération n°91/2018**

*Aménagement des abords de la future maison de santé et requalification des espaces publics de la mairie – Sollicitation d'une subvention auprès du Département 35*

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement des abords de la future maison de santé et la requalification des espaces publics de la mairie est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de l'appel à projet « amélioration de l'accessibilité des services au public ». Sachant que le projet actuel concernant TALENSAC consiste en les opérations suivantes :

- Aménagement des abords de la future maison de santé (réseaux, voirie et espaces verts)
- Requalification des espaces publics de la mairie (voirie et espaces verts).

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention pour ce projet, sachant que l'aide financière sera déterminée par le Département d'Ille-et-Vilaine en fonction de l'intérêt du projet, du montant de l'opération et du nombre de projets retenus.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le projet d'aménagement des abords de la future maison de santé et de requalification des espaces publics de la mairie et s'engage à réaliser les travaux.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département au titre de l'appel à projet « Amélioration de l'accessibilité des services au public »
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents nécessaires dans la conclusion de ce dossier.

#### **Délibération n°92/2018**

*Marché « Extension de l'accueil collectif de mineurs de TALENSAC » - Avenant au lot n°4*

Dans le cadre du marché « Extension de l'accueil collectif de mineurs de TALENSAC », l'entreprise ARIMUS, titulaire du lot n°4 – Menuiseries extérieures alu et intérieures bois, présente un avenant de moins-value d'un montant de 189.87 € HT, soit un total TTC de 227.84 € à défalquer du marché de base (58 362.75 € HT €).

Cette moins-value est relative à :

- La suppression des travaux suivants :
  - Bandes podotactiles
  - Anti pince doigts

- Main courante (6.5 ml)
  - Barre d'appui WC PMR
- L'ajout des travaux suivants :
- Incorporation de 2 boîtes aux lettres
  - Main courante (7 ml)
  - Découpe pour création joint dilatation (en lieu et place de l'entreprise BREL titulaire du lot n°7 Cloisons sèches – Isolation)

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **VALIDE** pour le lot n°4 du marché « Extension de l'Accueil Collectif de Mineurs de TALENSAC » l'avenant n°1 de moins-value d'un montant TTC de 227.84 €.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires dans le cadre de cet avenant.

***Délibération n°93/2018***  
***Demande de subvention***

Une demande de subvention a été adressée en mairie par Mme MOCUDE afin que la commune prenne en charge une partie du coût de l'adhésion de sa fille à la section départementale des jeunes sapeurs-pompiers, sachant que le coût total s'élève à 125 €.

Il est proposé au conseil municipal de participer à hauteur de 60€.

*L'ensemble des élus souligne cet engagement citoyen et souhaite encourager le développement de ces vocations. Cependant, tous s'accordent également à dire que ces subventions doivent rester exceptionnelles et être dûment justifiées par l'intérêt public.*

*S'en suit un débat sur les subventions attribuées annuellement aux Chambres des Métiers que certains ne trouvent pas justifiées. Mme HOUEE précise que ce sujet pourra être revu lors de la prochaine commission sur les subventions et que l'attribution de ces subventions est un choix d'élus, un choix qui peut donc être revu.*

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de 60 € à Mme MOCUDE. Cette subvention est versée à titre d'encouragement pour cet acte citoyen.

***Délibération n°94/2018***

***SCA – Convention de mandat pour la passation de marchés publics de fournitures et de services***

Sur proposition du Président et du Conseil d'Administration du SCA (service commun d'achats), il a été décidé en AG de modifier l'organisation de mise en concurrence des fournisseurs.

Pour les marchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les appels d'offres seront organisés dans le respect de la commande publique en référence à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 obligatoires pour les acheteurs publics.

A cet effet, en tant que pouvoir adjudicateur, la commune doit mandater le SCA afin de lui confier la réalisation des opérations administratives tendant à la passation et l'exécution d'un ou plusieurs marchés publics de fournitures et de services pour nos besoins en denrées alimentaires, denrées non alimentaires et services divers.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **VALIDE** la signature d'une convention de mandat avec SCA pour la passation de marchés publics de fournitures et de services.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents éventuels et nécessaires dans le cadre de ce dossier

### ***Médiathèque***

Mme SAUVAGE explique que lors de la dernière réunion de l'ACT (Association Culturelle de TALENSAC) a été évoqué le sujet de la signalisation de la médiathèque.

En effet, la médiathèque actuelle n'est pas très visible. Elle souhaiterait donc qu'il lui soit donné plus de visibilité notamment par la mise en place d'une enseigne ou d'une fresque au-dessus de la porte d'entrée.

Mme HOUEE répond qu'effectivement une telle installation serait opportune et que la commission Culture sera réunie pour travailler sur ce dossier.

### ***ORANGE – Antenne relais***

M. TERTRAIS souhaite savoir ce qu'il en est de la recherche d'emplacement d'une antenne ORANGE.

M. le Maire explique que M. JAHIER a été recontacté afin de lui expliquer que le Conseil était favorable à l'implantation d'une antenne sur la commune mais pas à l'endroit qu'ils avaient proposé (zone de la Hunaudière).

Ils sont donc en recherche d'un nouvel emplacement pouvant correspondre à leurs besoins.

### ***Semaine bleue***

Mme THEZE fait le point sur la semaine bleue qui vient de s'écouler. Peu de participants de TALENSAC, mis à part samedi lors des Olympiades à IFFENDIC où TALENSAC a obtenu la 1<sup>ère</sup> place.

### ***Commission Voirie***

La prochaine commission voirie aura lieu samedi 10 novembre 2018 à 10h.

### *Travaux de voirie*

M. GUERIN informe que les travaux de voirie prévus au budget 2018 vont être réalisés à compter de mercredi 17 octobre 2018 (Réfection de la rue des Genêts, Réfection de la rue des Coteaux, Réfection de la voirie de la Robiclais, Réfection de la voirie de Loumas, Réfection d'entrées riveraines rue de la Hunaudière, Réfection de la voirie de la Chapelle es Oresves, Réfection de la rue Paul Porteu).

### *Croix du cimetière*

Mme PIDOU s'enquiert du devenir de la Croix du cimetière.

Il est expliqué que la question n'a toujours pas été tranchée. Un choix devra fait en commission. Cependant, il apparait déjà que remplacer la croix par un pavage ne fasse pas l'unanimité au sein des conseillers.

Il convient donc de se renseigner sur les possibilités réelles qui s'offrent à la commune.

*Fin de la séance 20H35*